

Paris, le 11 DEC. 2025

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'administration  
De l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

**A l'attention de Séverine CHEVIN HAMEL**

**Objet : Délibérations du Conseil d'administration du 26 novembre 2025**

**PJ : 10 délibérations**

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, visées en objet, adoptées lors du **Conseil d'Administration du 26 novembre 2025**.

Vous voudrez bien trouver ci-joint en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris

Marc GUILLAUME



La Préfète, Secrétaire générale,  
aux politiques publiques,  
Assurant la suppléance du Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

**Marie GAUTIER-MELLERAY**

**Conseil d'administration A25-3**

**du 26 novembre 2025**

Délibération n° A25-3-10

**Objet : Complément de délibération A25-2-11 du 25 juin 2025 - désignation de deux commissaires aux comptes et deux suppléants en vue de la certification légale des comptes individuels de l'EPFIF et consolidés du groupe (EPFIF et filiales) pour les exercices 2025 à 2030.**

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile de France modifié par le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique, en ses articles 134 et 193,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'EPF d'Ile-de-France,

Vu la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 modifiée par la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises,

Vu les articles L.823-1 et suivants du Code de Commerce,

Vu la délibération A25-2-11 du 25 juin 2025 désignant deux commissaires aux comptes et deux suppléant

Vu le rapport du Directeur général,

Précise la délibération A25-2-11 du 25 juin 2025 en ce sens :

- Désigne comme attributaires du lot 1 du marché relatif à la certification légale des comptes individuels et consolidés de l'EPFIF pour les exercices 2025 à 2030 :
  - le cabinet FORVIS MAZARS SA (61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE), avec Valérie RIOU en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
  - le cabinet CBA (45 rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET), avec Alain CHAVANCE en qualité de commissaire aux comptes suppléant.
- Désigne comme attributaire du lot 2 du marché relatif à la certification légale des comptes individuels et consolidés de l'EPFIF pour les exercices 2025 à 2030 :
  - le cabinet RSM FRANCE (26 rue Cambacérès - 75008 PARIS), avec Jean RIGON en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et Stéphane MARIE en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Le Président  
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

La Préfète, Secrétaire générale,  
aux politiques publiques,  
Assurant la suppléance du Préfet de la région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris  
Marie GAUTIER-MELLERAY

Le Préfet de Région  
Ile-de-France

Marie HILLAULT